

Comment réussir son bilan à mi-mandat ?

RÉALISATIONS

CHAMPS D'APPLICATIONS

POINTS D'AMÉLIORATION

RÉORIENTATION

Le lieu de la formation a été fixé au siège de l'Association des maires. Toutefois, sur simple demande, nous pouvons étudier la réalisation d'une action décentralisée et de proximité.

La formation des élus
par et pour les élus

adm54
association des maires
de meurthe-et-moselle



mission formation

DEVELOPPEMENT PERSONNEL

Le bilan de mi-mandat : un point d'étape dynamique

Présentation de la formation

3 ans après les élections municipales et communautaires, le bilan de mi-mandat offre l'occasion pour les élus locaux de revenir sur les engagements de campagne, constater la réalisation, totale ou partielle, des promesses faites avant l'élection, programmer ou redéfinir les actions à venir.

Cet exercice difficile, non obligatoire, puise sa légitimité dans la nécessité de rendre des comptes aux citoyens sur l'utilisation des deniers publics et s'impose de plus en plus pour les collectivités rurales et urbaines comme un temps utile de pause où l'on regarde le passé pour mieux se projeter dans l'avenir.

Afin de vous donner les clés de la réussite et faire vivre une réelle démocratie participative sur votre territoire, l'Association des maires a mis en place ce module de formation.

Pourquoi réaliser un bilan de mi-mandat ? Quel contenu ? Quelles cibles ? Comment le diffuser ?

Date

Vendredi 31 mars 2017

(de 9h à 17h)

Organisation

Intervenant : M. Philippe CLEMENT, consultant Stratégial

Durée : 1 journée

Effectif : 12 personnes maximum

Lieu : au siège de l'association des maires de Meurthe-et-Moselle à LAXOU

Repas : plateau repas ou restaurant proche

Objectifs

Permettre aux élus locaux de formaliser leur bilan et de le valoriser

Recadrer ses engagements à l'épreuve de la réalité

Relancer la dynamique collective en ajustant l'action

Tarifs

200 € par personne, repas compris

Exceptionnellement, pour la 1^{ère} formation le tarif est porté à 100 € par personne (soit 50 % de réduction) dans la limite de 1 représentant par collectivité, repas compris.

Programme

1 Le bilan de mi-mandat : une étape démocratique

Du peuple au citoyen, du citoyen à l' élu, de l' élu à l' exécutif, les pouvoirs sont délégués de main en main pour concevoir, décider, réaliser les actions et projets au bénéfice de la collectivité. Le bilan de mi-mandat apparaît donc indispensable dans cette chaîne de la délégation même si le mandat local est représentatif et qu'il n'oblige pas son représentant à respecter les engagements qu'il aurait éventuellement pris devant ses électeurs.

2 Le bilan de mi-mandat : un retour dynamique

Quels étaient les objectifs de la mandature ? Quels sont les succès et les échecs ? Quels sont les nouveaux objectifs à atteindre et quelle stratégie mettre en œuvre ?

3 Le processus d'évaluation

Évaluer n'est pas juger et arrivés à mi-mandat, les élus doivent pouvoir réfléchir dès à présent à leur bilan grâce à des tableaux de bord ou outils pratiques qui permettent d'analyser facilement puis de transmettre les informations utiles au bilan de mi-mandat.

4 La communication dédiée

Comment élaborer et construire son plan de communication ? Quels sont les messages à diffuser ? Sur quels supports communiquer (bulletin municipal, réunion publique, site internet, réseaux sociaux, ...) ? Quel argumentaire préparer sur les réalisations ? Comment anticiper les objections et attaques ?



LES PLUS

Ce module permettra aux participants d'acquérir les bases de l'élaboration d'un bilan de mi-mandat. Différents exemples et études de cas seront proposés: les points théoriques sont associés à une application pratique par le biais d'exercices variés en groupe ou sous-groupe.



Je participe. Pour cela, je remplis le bulletin d'inscription*

* Vous pouvez le télécharger depuis la rubrique "mission formation" de notre site internet

Informations complémentaires

03 83 28 96 97

www.adm54.asso.fr

du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h sauf le mardi matin

service-formation@adm54.asso.fr



**La formation des élus
par et pour les élus**

